

## 23<sup>ème</sup> SESSION DU COMITE NATIONAL DU CODEX ALIMENTARIUS

### *INTRODUCTION*

Le Codex Alimentarius est le programme mixte FAO/OMS pour élaborer des normes alimentaires internationales harmonisées destinées à protéger la santé des consommateurs et à promouvoir des pratiques loyales en matière de commerce international des denrées alimentaires. Le Maroc est membre de la Commission du Codex Alimentarius depuis 1968, le « **point focal du codex** » est assuré par l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires.

Les travaux du Codex Alimentarius constituent pour notre pays et en particulier pour les structures chargées d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, une source importante de normes techniques qui peuvent être utilisées pour l'élaboration des normes et réglementations nationales.

Vu l'importance que revêtent les travaux du Codex, le Maroc a créé son Comité National du Codex (CNC) par décret n° 2-03-140 du 17 janvier 2005. La mission fondamentale de ce Comité est de conseiller le gouvernement sur les incidences des différents problèmes de normalisation et de sécurité sanitaire des aliments soulevés lors des travaux de la Commission du Codex Alimentarius.

En application du décret susvisé, le CNC a tenu sa 23<sup>ème</sup> session le jeudi 15 février 2018 à Rabat. Les travaux de cette session ont été consacrés à l'examen des points ci-après :

### **1. BILAN DES ACTIVITES DU CNC DURANT L'EXERCICE 2017**

#### **1-1 Participation du Maroc aux travaux du Codex Alimentarius**

Le Maroc en sa qualité de membre de la Commission du Codex Alimentarius, a été représenté par des délégations issues du CNC aux réunions suivantes :

- 40<sup>ème</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius ;
- **12** Sessions des Comités du Codex issus de la Commission du Codex Alimentarius.

17 réunions des sous-comités techniques issus du CNC ont été organisées en vue d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour des réunions du Codex et d'arrêter **la position nationale** concernant les points intéressants le Maroc.

#### **1-2 Participation active aux Groupes de Travaux Electroniques (GTE)**

Au cours de l'année 2017, le Maroc a participé activement à **11** Groupes de Travaux Electroniques du Codex en préparation aux sessions des Comités du Codex.

### **1.3 Exposés des chefs des délégations**

Les chefs des délégations nationales qui ont participé au cours de l'année 2017 aux travaux de la Commission du Codex et à 12 Sessions de ses organes subsidiaires, ont été invités à faire des présentations destinées à informer les membres du CNC sur les principaux points discutés lors desdites sessions, les décisions prises ainsi que les recommandations des délégations. Ces Comités Codex ont concernés :

- 22ème Session du Comité de Coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) ;
- 3ème Session du Comité Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH) ;
- 25ème Session du Comité Codex sur les Graisses et les Huiles (CCFO) ;
- 49ème Session du Comité Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) ;
- 11ème Session du Comité Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) ;
- 49ème Session du Comité Codex sur les résidus des pesticides (CCPR) ;
- 24ème Session du Comité Codex sur les Résidus des Médicaments Vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) ;
- 38ème Session du Comité Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) ;
- 40ème Session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) ;
- 20ème Session du Comité Codex sur les Fruits et Légumes frais (CCFFV) ;
- 44ème Session du Comité Codex sur l'étiquetage des DA (CCFL) ;
- 49ème Session du Comité Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) ;
- 39ème Session du Comité Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU).

## **2. PROGRAMME DES REUNIONS POUR 2018**

Les membres du CNC ont été informés du calendrier des sessions des comités du Codex Alimentarius prévues pour l'année 2018.

## **3. RECOMMANDATIONS**

Après un débat engagé par les participants autour des points inscrits à l'ordre du jour. Il a été recommandé de :

1. Sensibiliser le gouvernement à l'importance du Codex Alimentarius (Envoi du Rapport du CNC au Chef du Gouvernement) ;
2. Œuvrer pour la création d'un groupe de travail pour se pencher sur les modalités de financement des activités du CNC ;
3. Veiller à ce que la réglementation nationale s'inspire des recommandations du Codex ;
4. Transmettre une demande à la FAO pour une formation régionale sur l'outil FS Tools relatif à l'échantillonnage ;
5. Lancer des études au Maroc pour des thématiques en cours de discussion au niveau des instances du Codex Alimentarius ;

6. Etablir des conventions avec des instituts de recherche (Base de données scientifiques) ;
7. Lancer un appel à experts nationaux pour participer à différents comités Codex ;
8. Lancer un appel à données au niveau des Instituts de Recherches Nationaux ;
9. Révision du décret n° 2-03-140 du 17 janvier 2005 portant création du Comité National du Codex Alimentarius ;
10. Retenir les recommandations des chefs de délégations marocaines et les inscrire dans le plan d'action du CNC 2018.